



TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE  
ET DES MUTATIONS

# Avis aux Propriétaires fonciers

Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers sont informés que le Géomètre du Cadastre effectuera la mise à jour du Plan Cadastral de la commune, au cours de la période du

**7 au 24 mai 2019**

*Extrait de l'Arrêté préfectoral du 4 février 1998*

*Article 1<sup>er</sup> : Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.*

*La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la Direction des Services fiscaux.*

*Article 2 : Les périodes d'intervention en commune et l'identité des agents seront portés à la connaissance du Maire au moins 15 jours avant la date des opérations.*

*Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour l'information des administrés.*

*Article 4 : Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées.*

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné

A Cars ..... Le 30/04/2019.

*A. Jourdhe*

